

Mémoire présenté à la Commission de la culture et de
l'éducation de l'Assemblée nationale
concernant la consultation générale et les séances
publiques sur le Projet de loi n^o 14 :
Loi modifiant la Charte de la langue française, la
Charte des droits et libertés de la personne et autres
dispositions législatives

Présenté par la Commission scolaire Riverside

Le 18 février 2013

Moira Bell
Présidente du conseil des commissaires
Commission scolaire Riverside

La Commission scolaire Riverside est reconnaissante du fait que le processus démocratique nous permet d'exprimer nos opinions sur les modifications proposées par le gouvernement en ce qui concerne la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et autres dispositions législatives.

Riverside est située au sud et à l'est de Montréal dans la région de la Montérégie et accueille plus de 10,000 étudiants inscrits au primaire, au secondaire, à l'éducation des adultes et aux programmes de la formation professionnelle. Nos 19 écoles primaires, nos cinq écoles secondaires ainsi que notre centre de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle desservent les résidents de plus de 94 municipalités. Notre territoire de plus de 7,500 kilomètres carrés s'étend de Sorel au nord et Sainte-Catherine à l'ouest jusqu'à la frontière des États-Unis au sud et plusieurs kilomètres à l'est de la rivière Richelieu.

Nous sommes autorisés à dispenser des services éducatifs et des programmes en anglais à tous les élèves qui répondent aux conditions d'admissibilité établies par la province. Nous sommes les pionniers du programme d'immersion en français lequel a vu le jour sur notre territoire il y a plus de 45 ans.

Compte tenu de notre engagement soutenu au bilinguisme dans nos écoles ainsi que nos apports innovateurs au domaine de l'éducation au fil des ans, nous croyons qu'il est important de prendre en considération nos commentaires avant d'aller de l'avant et de commettre une erreur colossale en adoptant le Projet de loi n° 14.

La Commission scolaire Riverside a toujours mis au premier plan la réussite et les réalisations de nos élèves. Nous sommes fiers de nous classés de façon constante parmi les cinq premières commissions scolaires quant au taux de diplomation. De plus, notre taux de décrochage est l'un des plus faibles parmi les 72 commissions scolaires publiques anglophones et francophones du Québec. Ces réalisations exceptionnelles en disent beaucoup sur notre commission scolaire : l'accent mis sur le bilinguisme et la qualité de nos éducatrices et de nos éducateurs sont des éléments qui contribuent à l'excellence de Riverside où l'apprentissage n'est que le début d'une expérience de vie enrichissante.

Que nos inscriptions diminuent est un fait bien connu et une situation très préoccupante que nous partageons avec d'autres commissions scolaires. Des îlots de communautés anglophones à travers la province tentent de rester liés tout en assimilant les éléments propres à la culture québécoise. Cette intégration interculturelle est un point que nous avons toujours prioriser dans nos classes. Nous n'avons pas l'intention de changer cette approche qui s'avère très efficace. Riverside doit demeurer dynamique afin de nous assurer que nos élèves puissent continuer de s'intégrer dans la culture québécoise. En effet, le bilinguisme et le multiculturalisme caractérise le contexte dans lequel nos enfants seront appeler à s'épanouir.

Impact du Projet de loi n° 14 sur notre commission scolaire

L'école St-Johns est située à Saint-Jean-sur-Richelieu et dispense des services éducatifs en anglais et en français. C'est une école unique en son genre, car elle est la seule école de la Commission scolaire Riverside à offrir l'enseignement à partir de la maternelle jusqu'à la cinquième secondaire. La population étudiante actuelle est de 838 élèves dont 497 élèves du primaire et 341 élèves du secondaire, puis il y a 55 membres du personnel enseignant.

La Garnison Saint-Jean est située à Saint-Jean-sur-Richelieu où plus de 800 familles militaires habitent la région. Vingt-deux pour cent (22 %) des élèves du primaire et quatorze pour cent (14 %) des élèves du secondaire de l'école St-Johns sont membres de familles militaires et ils font partie intégrale de la population étudiante de l'école.

L'école St-Johns :

- Maintien un milieu riche en apprentissages qui favorise l'excellence scolaire.
- Chef de file quant à l'intégration des technologies dans les classes, soit le *BCT Project*¹.
- Crée un environnement qui encourage la participation de tous ses partenaires (parents, personnel, élèves, direction et membres de la communauté).
- Soutien le développement continu de la langue anglaise et de la langue française.
- Offre un programme global de créativité artistique et culturelle qui stimule la pensée critique, la créativité et l'art de s'exprimer procurant ainsi un sentiment de fierté chez les élèves, les parents et à la communauté.
- Offre un programme d'activités sportives qui favorise l'esprit sportif, la persévérance, la coopération et un mode de vie saine et active.
- Intègre et sensibilise les élèves quant à leur influence sur l'environnement et leur entourage.
- Offre à tous les élèves un environnement bienveillant et sécuritaire.

Une diminution considérable de sa clientèle aurait un effet dévastateur sur l'école, ses élèves, son personnel et ses programmes. Moins d'élèves signifient moins de subventions, ainsi les modifications proposées pour le Projet de loi n° 14 auront un impact direct sur l'essence même et l'engagement de l'école St-Johns envers ses élèves.

¹*Building Communities Through Tele-Collaboration*

Conclusion

La question d'abolir le droit des enfants du personnel militaire de fréquenter des écoles qui dispense l'enseignement en anglais est un geste répréhensible. Ces familles ont choisi de consacrer leur vie pour défendre les intérêts de tous les canadiens, peu importe où ils habitent. Ces familles sont certainement en droit de demander à ce gouvernement de s'assurer que leurs enfants connaissent les deux langues peu importe s'ils choisissent de rester au Québec après leur service militaire ou s'ils doivent déménager hors de cette province dans le cadre d'une nouvelle affectation. Le dévouement à la nation ne doit pas mettre en péril la réussite éducative de leurs enfants.

L'abolition du droit des enfants dont les parents sont membres des forces militaires de fréquenter des écoles anglophones est un geste politique honteux et irrespectueux qui aura un impact sur la vie de plusieurs individus.